



## Collectivités territoriales/associations

### Colloque au palais Brogniart

### Les colonnes du Temple n'ont pas tremblé

**L**e samedi 19 janvier, au palais Brogniart, à Paris, la Conférence permanente des coordinations associatives (CPCA) organisait un colloque sur le thème : « Municipales, cantonales 2008 — **Les associations s'engagent !** » **Joseph Louapre, administrateur au CEAS, a participé** à cette rencontre et il en dégage ici quelques enseignements.

Les colonnes du temple auraient eu de quoi frémir ce samedi matin 19 janvier quand, dans la grande salle du sous-sol du palais Brogniart, autrement dit la Bourse de Paris, devant plusieurs centaines de **représentants d'associations de toute la France, un accord de mécénat a été conclu** entre quatre entreprises de l'économie sociale (le Crédit coopératif, le Groupe chèque déjeuner, les mutuelles Chorum et la MAIF) et la Conférence permanente des coordinations associatives (CPCA). Eh oui, ce jour-là, le temple du capitalisme accueillait le gratin du monde associatif et mutualiste et tout s'est bien passé ! Même Mme Bachelot (Ministre de la Santé, de la Jeunesse et des Sports) s'était déplacée pour ouvrir cette journée, reconnaissant ainsi la place du mouvement associatif dans la vie sociale. Mais l'essentiel n'était pas là. Nous étions réunis pour un autre sujet d'actualité : « Municipales, cantonales 2008 — les associations s'engagent » !

Un rappel sur l'importance des associations dans la vie de nos cités et de nos communes : 1 100 000 associations en France dont 172 000 employeurs de 1 920 000 salariés (1 045 800 ETP) et représentant un budget total de 59,391 milliards d'euros ! Et tout cela sans parler des 14,2 millions de citoyens engagés bénévolement dans ces diverses associations.

**élections communales et cantonales : l'engagement associatif est bien souvent le premier pas vers un engagement « politique » local ; l'association est ainsi une école de citoyenneté, un lieu de formation à l'action collective, d'ouverture à la prise en compte de besoins collectifs et enfin d'apprentissage du travail en commun ; en ce sens, elle prépare à l'exercice de responsabilités publiques.**

Mais les associations sont aussi demanderesses de financements publics pour réaliser leurs actions. Ces liens financiers peuvent prendre différentes formes correspondant à la nature des missions confiées aux associations :

- la subvention qui traduit la reconnaissance de l'intérêt pour la collectivité de l'action de l'association reconnue comme partenaire ;
- la rémunération pour la mise en œuvre d'une « délégation de service public » par laquelle la collectivité confie à une association une responsabilité de « gestionnaire » pour un service relevant normalement de ses compétences ;
- L'attribution d'un marché public à un « prestataire » qui a répondu à un cahier des charges préalablement défini par le maître d'ouvrage. C'est ce type de financement qu'a reçu le CEAS du Conseil général de la Mayenne pour préparer le Schéma gérontologique départemental.

Tous les intervenants ont souligné le lien avec les

## « Des risques d'instrumentalisation existent »

Débat il y eut à propos des relations entre élus et responsables associatifs, surtout quand une association est créée pour influencer une décision d'un conseil municipal. Si les élus doivent rester très attentifs aux demandes émanant de citoyens agissant collectivement, il n'en demeure pas moins qu'ils ont la légitimité de suffrage universel qui leur enjoint de tenir compte de l'intérêt ou plutôt du « bien commun ». Combien d'associations sont créées pour défendre des intérêts particuliers ou limités à quelques citoyens ? Des risques d'instrumentalisation existent, d'un côté comme de l'autre, et il faut savoir être vigilant.

Des procédures de consultation des citoyens sont à mettre en œuvre dès le départ de projets qui risquent d'avoir des conséquences sur la vie de la com-

mune ou du quartier. Quand les citoyens sont impliqués dès l'origine, les solutions ont plus de chance d'être acceptées voire même portées par ceux qui auront eu leur mot à dire et qui auront été écoutés.

Quelques regrets quand même au terme de cette journée : qu'il n'ait guère été question de ruralité et des problèmes des petites communes où les liens entre celles-ci et les associations se vivent dans le concret des « aides en nature » fournies par les communes (prêt de salles, de matériels ou aide des employés communaux). Regret également de ne pas avoir eu d'échanges entre les participants et les intervenants. Un programme trop copieux et peut-être trop ambitieux ?

A moins que ce ne soit l'influence du lieu qui nous accueillait où l'on pèse en fonction de son « portefeuille » et pas en fonction du vieux principe mutualiste et coopératif : « un homme, une voix ».

# Actualité

## Rapport Attali : la décision 10 ne fait pas très sérieux

Le rapport Attali préconise une mesure « en liaison avec les bureaux d'aide sociale des communes ». Nous sommes en 2008 et c'est la loi n° 86-17 du 6 janvier 1986 qui a substitué le nom de Centre communal d'action sociale (CCAS) à l'ancienne dénomination (BAS). Cela remonte ainsi à plus de vingt ans...

En fait, le rapport Attali préconise la mise en place, au collège, d'un service civique hebdomadaire (une demi-journée par semaine). Que pourraient faire les jeunes collégiens ? Par exemple « des activités de soutien aux personnes âgées isolées, aux handicapés ou à d'autres personnes en difficulté ; de tutorat à l'égard des plus jeunes, ou encore la participation à l'entretien des forêts, à la réhabilitation des vieux logements ».

Quand on parle des « bureaux d'aide sociale », on a aucun scrupule à utiliser « handicapés » et à considérer qu'ils sont forcément « en difficulté »...

Au demeurant, comment dégager une demi-journée par semaine ? Très simple : que les services déconcentrés de l'Éducation nationale allègent, de façon substantielle, la « pression » qu'ils exercent « pour faire respecter les programmes actuels et les cursus ».

Bref, on va relancer la croissance en organisant la libre concurrence entre d'une part les collégiens et, d'autre part, les aides à domicile, les éducateurs, les artisans, etc.

Pas de chance pour le rapport Attali : notre lecture va s'arrêter à cette proposition.

### La pensée hebdomadaire

« Aujourd'hui, le champ de l'information est ouvert à tout le monde. Une certaine anarchie règne. Parfois, elle permet de diffuser vite, instantanément, des informations ou des commentaires de qualité. Parfois, en revanche, c'est le monde du " n'importe quoi ", dit et illustré par n'importe qui. Sans qu'aucune réglementation ne vienne y mettre un peu d'ordre. Les médias précédents jouaient, plutôt bien, un rôle d'enseignants, d'informateurs, et ils étaient identifiés. On savait qui parlait, écrivait, montrait. Maintenant, on ignore le plus souvent qui est " derrière " le spectacle, l'information diffusée par nombre de sites ».

Jacques Duquesne, « Quand Internet supplante la télévision » (éditorial), *Ouest-France* du 7 janvier 2008.